

Manuel technique

FOOTBALL



COMITÉ D'ORGANISATION
DES VI^{èmes} JEUX DE LA FRANCOPHONIE
LIBAN - 2009

PRÉAMBULE.....	4
I. PRÉSENTATION.....	5
1.1. Le Liban	6
1.2. Beyrouth, Capitale hôte	8
II . RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE.....	10
III . FOOTBALL	15
1.0- Participants	17
1.1 Processus de qualification	17
1.2 Nombre de participants	17
2.0- Description de la compétition	17
2.1 Date	17
2.2 Format	17
2.3 Sites de compétition	18
2.4 Sites d'entraînement	19
2.5 Tableau des médailles	19
2.6 Déroulement du Tournoi de Football	20
3.0- Règlements	21
3.1 Age	21
3.2 Inscription des équipes	21
3.3 Durée	21
3.4 Chronométrage	21
3.5 Compensation du temps perdu	21
3.6 Deuxième tour : prolongation et tirs de coups de pied du point de réparation	21
4.0- Aspects techniques relatifs à la compétition	22
4.1 Réunion technique	22
4.2 Arbitrage officiel	22
4.3 Réclamations et appels	23
4.4 Tirage au sort	23
5.0- Equipement	24
6.0- Habillement des participants	24
7.0- Renseignements médicaux	24
7.1 Contrôles de dopage	24
7.2 Examens médicaux	24

PRÉAMBULE

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban a l'honneur d'accueillir la VI^{ème} édition des Jeux de la Francophonie.

Le Liban qui a toujours été un symbole de culture et de dialogue, se réjouit d'accueillir cette importante manifestation qui sera l'occasion de réaffirmer son appartenance à la vaste famille francophone et son attachement à la francophonie et aux valeurs qu'elle véhicule.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) - Beyrouth 2009, appuyé par toutes les structures nationales, les partenaires et les acteurs des Jeux, s'est attelé à réunir toutes les conditions pour accueillir au mieux les participants aux compétitions sportives et culturelles et réussir l'organisation de cet événement dans un climat de fraternité et de convivialité.

Pour vous préparer à vivre intensément cette manifestation, le Comité vous présente d'abord le Liban, pays organisateur, et Beyrouth, ville hôte des Jeux, les instances organisatrices des Jeux et leurs rôles, la programmation générale des compétitions sportives et met à votre disposition le manuel technique proprement dit qui comporte les informations utiles relatives à la participation des candidats dans chacune des disciplines sportives.

Les Libanaises et les Libanais, unis et mobilisés, s'impacientent déjà de vous accueillir au pays du Cèdre !

I. PRÉSENTATION

■ 1.1- Le Liban



Le Liban est situé sur la rive orientale de la Méditerranée, au carrefour de trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Trait d'union entre Orient et Occident, il constitue une mosaïque de dix-huit communautés religieuses et un véritable creuset, puisque dix-sept civilisations se sont succédé sur son sol, de l'Antiquité à nos jours. « *Le Liban*, affirme l'écrivain Amin Maalouf, est un pari sur la diversité qui serait porteuse de richesse, de paix comme de liberté. » Cette étroite bande de terre, appelée jadis La Phénicie, a donné au monde l'alphabet ; ses enfants ont sillonné les mers, fondé comptoirs et cités, donnant ainsi un exemple éloquent de dialogue interculturel.

Le Liban compte aujourd'hui 4,5 millions d'habitants, ainsi que plusieurs millions de Libanais de la diaspora,

éparpillés aux quatre coins du monde, notamment en Afrique, en France, en Belgique, en Suisse et au Canada.

Considéré comme l'un des piliers de la Renaissance arabe (*An-Nahda*) et comme « l'imprimerie du monde arabe », le pays du Cèdre jouit d'un vaste rayonnement tant dans le domaine culturel que dans celui des sciences, et joue un rôle essentiel au sein de la francophonie. Sa littérature d'expression française compte d'éminents essayistes, romanciers et poètes.

La population libanaise a su surmonter les affres de la guerre et les menaces de son voisinage, et n'a jamais cédé au désespoir. Aujourd'hui, de nouvelles perspectives s'ouvrent devant le pays : le tourisme s'y développe à nouveau et des milliers de visiteurs y affluent chaque jour. L'hospitalité légendaire des Libanais et la qualité de leurs services, conjuguées avec la richesse de ses vestiges, un climat tempéré et une cuisine très appréciée, en font une destination de choix.

- **La superficie** du Liban est de 10452 km².
- **La langue officielle** est l'arabe, mais l'usage du français et de l'anglais y est très répandu. Le Liban est le principal pays francophone en Asie, tant au niveau du nombre de locuteurs du français qu'au niveau du volume de livres d'expression française importés.
- **Le drapeau libanais** est rouge et blanc avec un cèdre, symbole du pays, en son milieu. La fête nationale (fête de l'Indépendance) y est célébrée le 22 novembre.
- **Sa monnaie est la livre libanaise** (1 dollar US = 1500 L.L., 1 Euro = 1990 L.L. et 1 dollar canadien = 1199 L.L.). Il existe des coupures de 1000 L.L., 5000 L.L. 10 000 L.L., 20 000 L.L., 50 000 L.L. et 100 000 L.L., et des pièces de 250 L.L. et 500 L.L. Les principales cartes de crédit sont acceptées dans le pays.
- **Le climat** du Liban est tempéré, avec très peu de pluies de mai à octobre. Les mois de septembre et octobre sont encore chauds et plutôt ensoleillés, avec des nuits fraîches en montagne. Il existe de nombreuses plages publiques et privées (payantes) avec piscines le long de la côte libanaise (notamment à Tyr, Khaldé, Damour, Beyrouth, Dbayé, Jounieh, Tabarja, Byblos, Batroun, région de Tripoli), et deux principales stations de ski, à Faraya et aux Cèdres.
- Le Liban a un décalage de + 2 h par rapport à l'heure GMT.
- **Ses principales villes** sont : Tripoli, Saïda, Tyr, Zahlé, Baalbek, Jounieh, Byblos, Batroun...



Sur le plan religieux, dix-huit communautés cohabitent au Liban.

Sur le plan politique, le Liban est une République démocratique. Après une période de troubles, le calme et la sécurité sont revenus dans le pays qui accueille à nouveau festivals (festivals de Baalbeck, Beiteddine, Tyr, Byblos, Al-Bustan...), manifestations culturelles, foires, spectacles et salons - dont le Salon du livre francophone de Beyrouth qui attire chaque année près de 100 000 visiteurs.

Sur le plan économique, le système économique du pays est libéral. Le Liban jouit d'une stabilité monétaire rassurante. Investisseurs arabes et étrangers s'intéressent de nouveau au Liban.

Sur le plan éducatif, le Liban compte un réseau exceptionnel d'écoles publiques et privées. Près de 70% des élèves ont le français comme langue seconde. Le pays compte également une demi-douzaine d'universités francophones, de réputation mondiale, et une école supérieure des affaires (ESA).

Sur le plan social, l'état de santé de la population libanaise est très satisfaisant, et le réseau hospitalier est considéré comme l'un des meilleurs du monde arabe.

Sur le plan des télécommunications, le Liban dispose d'un vaste réseau de lignes fixes, de téléphonie sans fil (cellulaire) et d'Internet. Des cabines téléphoniques sont disponibles et fonctionnent par cartes.

Au niveau des transports, le Liban possède une compagnie d'aviation, la Middle East Airlines (MEA) qui dessert la plupart des capitales du monde. Le réseau routier est très vaste, mais les voies ferrées ont été détruites pendant la guerre. Les transports publics se font à travers des minibus. Taxis et "taxis-services" (taxis collectifs) permettent les déplacements à l'intérieur du pays. La location de voitures y est également possible.



■ ■ 1.2- Beyrouth, Capitale hôte

Capitale hôte des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie, Beyrouth est l'une des plus anciennes cités de la côte libanaise. A l'époque, elle s'appelait *Beruta*, nom voulant dire « puits » ou « source ». Au III^e siècle, son école de droit, l'Ecole Romaine de Beryte, rayonne au-delà des mers. Mais ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'elle entame réellement son ascension : des universités, des collèges s'y établissent, des journaux y naissent ; elle devient l'un des meilleurs exemples du cosmopolitisme méditerranéen. Centre administratif et culturel, c'est tout naturellement qu'elle devient en 1920 la capitale de l'Etat du Grand Liban. Après l'indépendance du pays (1943), Beyrouth renforce son rôle de plaque tournante commerciale et financière. Malgré les guerres qui l'ont dévastée, Beyrouth a su renaître de ses cendres. Elle est redevenue aujourd'hui la perle de l'Orient.

Comme l'a si bien écrit la poétesse Nadia Tuéni, « *Beyrouth est en Orient le dernier sanctuaire où l'homme peut toujours s'habiller de lumière* ». La capitale libanaise s'enorgueillit d'être un refuge pour les artistes du monde arabe, grâce au climat de liberté et de convivialité qui y règne. Elle a été élue par l'Unesco "Capitale mondiale du livre" pour l'année 2009.

La population de Beyrouth est estimée à un million d'habitants de toutes les confessions. Une forte communauté arménienne y vit depuis la première moitié du siècle dernier.

Le commerce, les banques, l'immobilier, les services sont les secteurs majeurs de l'économie de la capitale.

Le centre-ville de Beyrouth est un immense chantier où cohabitent vestiges archéologiques exhumés, édifices restaurés à l'identique et immeubles modernes conçus par des architectes d'envergure internationale. Tradition et modernité, Islam et Chrétienté y coexistent en toute harmonie.

Le Musée National de Beyrouth recèle des trésors inestimables : sarcophages, mosaïques, bijoux, statues... témoignent de la richesse extraordinaire du patrimoine libanais.

Ville médiane entre mer et montagne, Beyrouth offre aux promeneurs et aux touristes l'une des plus belles corniches de la Méditerranée, remarquable par sa diversité.





II. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Les compétitions sportives des Jeux de la Francophonie doivent mettre en évidence les potentialités des athlètes francophones et aider à découvrir de jeunes talents, relève sportive en vue des échéances internationales.

I- Conditions générales de participation

Tous les pays et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux épreuves sportives selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie.

Les participants doivent :

- a) être ressortissants des pays ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF, qui participent, en qualité de membres aux Sommets Francophones ;
- b) posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité du pays qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts Règles des Jeux qui traitent des engagements ;
- c) Chaque pays ou gouvernement participant doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le document des dispositions générales ;
- d) Chaque pays ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

2- Programme des compétitions sportives

Les VI^{èmes} Jeux de la Francophonie comprennent 6 compétitions sportives officielles et une épreuve d'animation.

Officielles

Athlétisme H et F
 Basket-ball F
 Boxe H
 Football Junior
 Judo H et F
 Tennis de Table H et F

Animation

Volleyball de plage

3- Organisation des compétitions

- Toutes les compétitions sportives se dérouleront suivant les règlements des fédérations internationales sous le contrôle d'un délégué spécialement nommé à cet effet ;
- les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions, à la charge du CNJF, seront agréés par les fédérations internationales (sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement, locaux techniques, locaux médicaux...).

4- Sélection et nombre de concurrents

- a) Les modalités de sélection sont établies dans le but de :
- développer une politique visant à regrouper l'élite sportive francophone lors des Jeux ;
 - respecter le souhait de ne pas imposer de contraintes supplémentaires à des sportifs de renom qui disposent déjà d'un calendrier suffisamment étoffé pour la plupart.
- b) Pour chaque compétition inscrite au programme, le CIJF a fixé un nombre maximum de participants afin de conserver aux Jeux une durée et une envergure appropriées à l'organisation des Jeux de la Francophonie par tout pays de l'espace francophone.

Epreuves officielles

Athlétisme H et F : Athlètes ayant réalisé les minima

Basket-ball F : 12 équipes de 12 joueuses

Boxe H : 16 concurrents au maximum dans les 9 catégories de poids et 8 dans les catégories 91 et plus

Football Junior : 12 équipes de 20 joueurs

Judo H et F : 18 Hommes et 15 Femmes dans les 7 catégories de poids

Tennis de Table : suivant les inscriptions

Epreuves d'animation

Volley-ball de plage :16 équipes

5- Jurys internationaux

1. Pour chaque discipline sportive, le CIJF avec le délégué de la fédération internationale constitue un jury. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.
2. La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.
3. Le jury établit un compte-rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.
4. Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

6- Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme. Ces cérémonies font partie intégrante de l'évènement suivant les modalités propres à chaque discipline. Elles se déroulent sur le site des compétitions.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole ;
- si possible, cette cérémonie a lieu immédiatement après l'épreuve et sur le lieu même de la compétition, dans les conditions suivantes :
 - Les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.
 - Le vainqueur est légèrement surélevé par rapport au second placé à sa droite et au troisième placé à sa gauche.
 - Le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central, face à l'arène.
 - Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national du pays du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

7-Réclamations-litiges

Le jury international a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique motivant une réclamation.

Un Comité d'Appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences des jurys internationaux.

Il peut être saisi par :

- le représentant de la fédération internationale concernée
- le Président du CNJF
- le chef d'une des délégations.

Ses décisions sont sans appels.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit après l'évènement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

8- Rémunération

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

9- Clauses de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peuvent entraîner la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

10- Contrôles

Des contrôles antidopage et tout autre test qui pourrait être nécessaire sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations sportives internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

11- Obligations du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment

- L'accueil et l'hébergement ;
- Le transport local ;
- Le centre de presse ;
- Les manifestations y compris les cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- Le service médical ;
- La sécurité ;
- Les assurances sur le territoire ;
- La promotion sur son territoire national.

12- Bureaux d'information aux délégations (BID) et Centre d'Information Technique (CIT)

Des bureaux d'informations aux délégations (BID) seront aménagés au site du Village de la Francophonie. Les sites de Compétition seront pourvus d'un centre d'information technique (CIT). Ceux-ci fourniront des renseignements aux chefs et au personnel des missions, aux entraîneurs et aux athlètes des pays et gouvernements participants.

On entend par renseignements techniques, les changements au calendrier des compétitions, les horaires d'entraînement, les listes de participants, les listes de départ, les résultats, les réunions techniques, les réunions des entraîneurs et les officiels, les cérémonies de remise des médailles et les évènements spéciaux.

13-Structure internationale des Jeux de la Francophonie

Conformément aux articles 4 et 9 du décret 16715 en date du 16/4/2006 constituant le haut comité organisateur des Jeux de la Francophonie Beyrouth 2009, le comité a décidé le 30/1/2008 de constituer le comité exécutif des Jeux de la Francophonie.

L'organisation chargée de préparer et d'organiser les compétitions sportives comprend :

Le Directeur du CIJF : Dr Mahaman Lawan SERIBA

Le Directeur Général du CNJF : M. Alain BADARO

Le Responsable de sports au CIJF : M. Michel DERONZIER

Le Directeur des Compétitions Sportives : Mme Zeina MINA

Les Délégués Techniques des Fédérations Internationales Sportives :

Comité International des Jeux de la Francophonie -CIJF-

95 Avenue de France, 75 650 Paris cedex 13 France

Téléphone : (33) 1 40 45 96 15

Télécopie : (33) 1 40 45 98 72

Courriel : cijf@francophonie.org

Comité National des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie -CNJF-

Palais de l'UNESCO, Beyrouth, Liban

Téléphone : 961 1 799068

Télécopie : 961 1 799066

Courriel : sports@jeux2009.org

Site Web : www.jeux2009.org

Renseignements Généraux

TABLEAU CLIMATOLOGIQUE DU MOIS D'OCTOBRE POUR BEYROUTH

Paramètres climatiques	Valeurs moyennes du mois d'octobre
Température maximale	30°C
Température minimale	22°C
Température moyenne	26°C
Température maximale absolue	30°C
Température minimale absolue	22°C
Humidité relative maximale	50%
Humidité relative minimale	30%
Ensoleillement	8 H
Vitesse maximale du vent	3,2 m/s
Pluie	0 mm

Dispositions spécifiques à l'épreuve de

FOOTBALL

L'organisation sportive chargée de préparer les compétitions sportives comprend :

Directeur Général du CIJF : Dr.Mahaman Lawan SERIBA

Directeur Général du CNJF : M. Alain BADARO

Le Responsable des Sports au CIJF : M. Michel DERONZIER

Directeur des Compétitions Sportives : Madame Zeina MINA

Délégué Technique de la Fédération Internationale (FIFA) : M. Abel MBENGUE

Directeur des Compétitions de Football : M. Assaad SIBILINI

Directeur Technique des compétitions de Football : M. Hassan CHOUGHARI

Coordonnateur des Compétitions du Football : M. Nasser BAKHTI

Les Instances Techniques

Fédération Internationale de Football Association (FIFA)

FIFA-Strass 20,

P.O. Box 8044 Zurich, Suisse

Téléphone : + 41 (0) 43 222 7777

Télécopieur : + 41 (0) 43 222 7878

WWW.fifa.com

Fédération Libanaise de Football

Verdun, Imm : Radwan

Téléphone : +961 1 745745

Télécopie :+961 1

www.lebanese-football.com

info@lebanon-football.com

III. FOOTBALL

■ ■ 1.0- Participants

1.1 Processus de qualification

La sélection des équipes est faite par le CIJF et la FIFA suivant le classement mondial FIFA d'avril 2009.

Deux places sont réservées pour :

-Le pays organisateur : Liban

-Le pays tenant du titre : Côte d'Ivoire

La répartition des poules est faite par tirage au sort.

1.2 Nombre de participants

Douze (12) équipes de 20 joueurs totalisant 240 footballeurs participeront au tournoi de Football.

■ ■ 2.0- Description de la compétition

2.1 Date

Le tournoi de football se tiendra du 26 septembre au 6 octobre 2009.

2.2 Format

Les douze (12) équipes participant à la compétition seront réparties en trois poules de quatre chacune comme suit :

Poule A

Poule B

Poule C

La compétition de football des Jeux de la Francophonie se disputera en deux tours.

Premier tour

Le système de jeu au premier tour sera celui de championnat.

Chaque équipe jouera un match contre les autres équipes de son groupe. Un match gagné sera rétribué par trois (3) points, un match nul par un (1) point, un match perdu par zéro (0) point, et un match perdu par forfait par moins un (-1) point.

De plus, un match perdu par forfait sera considéré comme une défaite de 3 à 0. Une équipe qui se voit pénalisée pour une irrégularité à la suite d'un forfait de match perdra les points du match auxquels elle avait droit, ainsi que les buts qu'elle a marqués au cours du match. L'équipe gagnante bénéficiera des points du match et du plus grand nombre de buts, soit les trois buts automatiquement attribués ou les buts qu'elle a marqués.

Deuxième tour

A l'issue du premier tour, les trois vainqueurs des poules ainsi que le meilleur deuxième des trois poules accéderont directement aux 1/2 finales (il n'y aura pas de quarts de finale)

-Un tirage au sort pour les demi-finales sera effectué lors du tournoi. Toutefois le meilleur deuxième ne pourra pas être opposé au vainqueur de son même groupe.

Les critères suivants sont déterminants pour le classement final dans les groupes :

1. Plus grand nombre de points après tous les matchs de la poule.
2. Différence de buts dans tous les matchs de la poule.
3. Plus grand nombre de buts marqués dans tous les matchs de poule.

Dans le cas où, sur la base des trois critères précités, deux équipes ou plus seraient ex aequo, leur classement sera déterminé selon les critères suivants :

4. Plus grand nombre de points obtenus dans les matchs de poule entre les équipes concernées.
5. Différence de buts particulière des matchs des poules entre les équipes concernées.
6. Plus grand nombre de buts marqués dans tous les matchs des poules entre les équipes concernées.
7. Tirage au sort par le CIJF.

2.3 Sites de compétition

Trois terrains agréés par le délégué technique de la FIFA sont retenus :

-Le stade de la cité sportive Camille Chamoun, attribué uniquement pour la finale.

-Le terrain (1), municipal de Saida,

-Le terrain (2), municipal de Beyrouth,



2.4 Sites d'entraînement

Les mêmes sites attribués aux compétitions des « poules » sont retenus pour un entraînement pour chaque équipe.

D'autres entraînements pourront se faire sur les terrains du Club Aahd et du club Ansar.

Horaires

Lors du premier tour, des temps d'entraînement préparatoire au tournoi de football d'une (1) heure seront accordés à chaque équipe le jeudi 24 et vendredi 25 septembre sur les terrains de compétitions suivant les poules. Les équipes qualifiées pour les demi-finales bénéficieront de temps d'entraînement d'une (1) heure le 1e et le 2e octobre sur les terrains de compétitions.

Des temps d'entraînement d'une (1) heure seront accordés aux équipes qualifiées pour la finale le lundi 5 octobre 2009 de 9h00 à 10 h00 et de 10h30 à 11h30 sur le terrain de la cité sportive Camille Chamoun.

2.5 Tableau des médailles

ÉQUIPES	Or	Argent	Bronze
Equipe victorieuse du tournoi (médaille d'or)	26		
Perdant du match de la finale (médaille d'argent)		26	
Gagnante du match de la 3 ^{ème} place (médaille de bronze)			26
TOTAL	26	26	26

Les médailles seront remises aux équipes gagnantes en tenant compte de la composition ci-après par délégation :

Chef de délégation	= 1	Médecin	= 1
Joueurs	= 20	Kinésithérapeute	= 1
Entraîneurs	= 2	Arbitre	= 1



2.6 Déroulement du Tournoi de Football

Samedi 26 Septembre 2009

	Saida T(1)	Beyrouth T(2)
15h00	Mali v/s Rwanda	Sénégal v/s Egypte
18h00	Cameroun v/s Burkina-Faso	Liban v/s Côte-D'ivoire
21h00	Congo v/s Canada	France v/s Maroc

Lundi 28 septembre 2009

	Saida T(1)	Beyrouth T(2)
15h00	Liban v/s Burkina-Faso	Côte-D'ivoire v/s Cameroun
18h00	France v/s Canada	Maroc v/s Congo
21h00	Sénégal v/s Rwanda	Egypte v/s Mali



Mercredi 30 septembre 2009

	Saida T(1)	Beyrouth T(2)
15h00	France v/s Congo	Maroc v/s Canada
18h00	Sénégal v/s Mali	Rwanda v/s Egypte
21h00	Côte-D'ivoire v/s Burkina-Faso	Liban v/s Cameroun

Samedi 3 octobre 2009

16h00	Demi-finale 1	Terrain 1
18h00	Demi- finale 2	Terrain 2

Lundi 5 octobre 2009

16h00	3 ^e - 4 ^e place	Terrain 1
-------	---------------------------------------	-----------

Mardi 6 octobre 2009

16h00	Finale	Terrain municipal de Saida
-------	--------	----------------------------

■ ■ 3.0- Règlements

Tous les matchs de la compétition de football des VI^{ème} Jeux de la Francophonie seront joués selon les Lois du jeu promulguées par l'International Football Association Board (IFAB) et publiées par la Fédération Internationale de Football Association (FIFA).

3.1 Age

Afin d'être éligible à la compétition de football, les joueurs devront être âgés de moins de 20 ans et être nés en 1989 et après (règlement spécifique du football du dossier technique édité par le Comité International des Jeux de la Francophonie).

3.2 Inscription des équipes

Chaque équipe peut inscrire 20 joueurs. Seuls 18 des 20 joueurs pourront être inscrits sur la liste des joueurs du match (11 titulaires et 7 remplaçants). Un maximum de 3 des 7 remplaçants peuvent remplacer les titulaires à tout moment du match.

3.3 Durée

Chaque match durera 90 minutes, soit deux périodes de 45 minutes, avec une pause de 15 minutes entre les deux périodes.

3.4 Chronométrage

Dans le stade, le temps de jeu sera indiqué durant le match par au moins une horloge qui sera arrêtée à la fin du temps réglementaire de chaque mi-temps, c'est -à-dire respectivement après 45 et 90 minutes. Cette prescription sera également appliquée dans le cas de prolongations (c'est-à-dire après les 15 minutes de chaque mi-temps).

3.5 Compensation du temps perdu

A la fin des deux périodes réglementaires (45 et 90 minutes), l'arbitre indiquera au quatrième officiel, soit verbalement, soit par des gestes de la main, le nombre de minutes qu'il a décidé d'accorder pour compenser le temps perdu. Cela s'applique également aux deux périodes de 15 minutes de prolongation. Toute compensation pour le temps perdu sera indiquée sur les panneaux ou les tableaux électriques du quatrième officiel.

3.6 Deuxième tour : prolongation et tirs de coups de pied du point de réparation

Dans le cas, des demi-finales, de la 3^{ème} place et de la finale, si des prolongations doivent avoir lieu à la suite d'un résultat nul à la fin de la durée réglementaire du match, celles-ci comporteront toujours deux périodes de 15 minutes. Une pause de cinq minutes aura lieu à l'issue du temps réglementaire du match, mais pas entre les deux prolongations.

Si aucun but n'est marqué au cours des prolongations, il faudra procéder à l'épreuve des tirs de coups de pied du point de réparation afin de déterminer l'équipe gagnante. Les prescriptions définies par l'International Football Association Board et publiées par la FIFA seront alors appliquées.

■ ■ 4.0- Aspects techniques relatifs à la compétition

4.1 Réunion technique

La réunion technique aura lieu le 25 septembre 2009 à 10 heures au Village Francophone. Chaque Etat ou Gouvernement a droit à un maximum de deux (2) représentants et, si nécessaire, à un interprète ou un attaché.

4.2 Arbitrage officiel

Un arbitre, deux arbitres-assistants et un quatrième officiel seront désignés pour chaque match de la compétition. Ils doivent figurer sur la liste internationale de la FIFA en vigueur et seront désignés par les associations nationales des douze pays participant au tournoi.

Lors du premier tour, les arbitres-assistants et quatrièmes officiels des matchs doivent appartenir à une association nationale dont l'équipe ne se trouve pas dans le même groupe que celui des équipes en présence.

Lors du deuxième tour, les arbitres, arbitres-assistants et quatrièmes officiels des matchs doivent appartenir à une association nationale différente des équipes présente.

Après chaque match, l'arbitre établira un rapport au moyen de la formule officielle de la FIFA. Il remettra le rapport immédiatement après le match au délégué technique de la FIFA.

Comité de discipline

Le comité de discipline prendra des décisions concernant des incidents et/ou des infractions à la discipline qui pourraient survenir pendant la compétition.

Les décisions prises par le comité de discipline seront fondées sur la liste des mesures disciplinaires établies par la FIFA et sur les comptes rendus écrits fournis par l'arbitre, le commissaire officiel. Le comité peut également consulter, s'il y a lieu, des enregistrements vidéo ou télédiffusés. Ces derniers doivent servir de preuves, mais uniquement en ce qui concerne les aspects disciplinaires de l'incident en question. Ils ne doivent pas influencer sur la décision de l'arbitre concernant les faits liés au jeu proprement dit.

Le comité de discipline peut tenir des audiences personnelles pour décider des mesures à prendre.

Les décisions du comité de discipline sont irrévocables. Elles ne peuvent faire l'objet d'un appel si elles portent sur une mise en garde, sur des sanctions ou sur l'imposition d'une amende ou d'une suspension à l'endroit de joueurs ou d'officiels relativement à un incident survenu pendant un match ou sur d'autres questions disciplinaires liées à la tenue des compétitions.

Comité d'appel

Le comité d'appel doit entendre les appels présentés au sujet des décisions prises par le comité de discipline qui ne sont pas irrévocables et exécutoires en vertu des présents règlements.

Les lignes directrices s'appliquant au comité d'appel sont définies dans les règlements visant le mandat et les procédures du comité d'appel de la FIFA. Dans ces règlements, on précise notamment les échéances à respecter et les frais qui doivent être payés.

Le comité d'appel doit prendre ses décisions en se fondant sur les documents et autres preuves figurant dans le dossier du comité de discipline. Toutefois, il peut, au besoin, prendre en considération toute autre preuve (enregistrements vidéo et télédiffusés, etc....) lorsqu'il le juge pertinent.

Les décisions rendues par le comité d'appel sont irrévocables et exécutoires pour toutes les parties concernées.

Le CIJF est l'instance suprême chargée de régler tous les litiges non couverts par les compétences des jurys internationaux.

Il peut être saisi par :

- le représentant de la FIFA ;
- le représentant du CNJF ;
- le chef d'une des délégations.

4.3 Réclamations et appels

Les réclamations au sujet de l'admissibilité des joueurs qui participent à la compétition de football doivent être présentées par écrit au CIJF au moins deux jours avant le début des compétitions.

Les réclamations concernant un incident survenu sur le terrain doivent être présentées oralement à l'arbitre par le capitaine de l'équipe concernée immédiatement après l'incident en question. De telles réclamations doivent être confirmées par écrit par le chef de la délégation auprès du représentant du CIJF, et ce, au plus tard deux heures après le match.

Aucune réclamation ne peut être présentée au sujet de décisions rendues par l'arbitre concernant les faits liés au déroulement d'un match. De telles décisions sont irrévocables.

4.4 Tirage au sort

La répartition des équipes au sein des groupes est effectuée par la FIFA. Il a été procédé à un tirage au sort à Paris, au siège de l'OIF, le 9 avril 2009 lors d'une cérémonie sous la présidence du représentant de la FIFA.

Ce tirage au sort a permis de répartir les douze équipes sélectionnées en trois poules A, B et C suivant le tableau ci-dessous.

Poule A	Poule B	Poule C
1.Sénégal	1.France	1.Liban
2.Egypte	2.Maroc	2.Côte-D'ivoire
3.Mali	3.Congo	3.Cameroun
4.Rwanda	4.Canada	4.Burkina-Faso

■ ■ 5.0- Équipement

Tout équipement utilisé pour la compétition de football des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie doit être conforme à la loi 4 des Lois du Jeu, promulguées par l'International Football Association Board (IFAB) et publiées par la Fédération Internationale de Football Association (FIFA).

■ ■ 6.0- Habillement des participants

Les participants doivent porter l'uniforme officiel de leur délégation. L'habillement des participants utilisé pour la compétition de football des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie doit être conforme à la loi 4 des Lois du Jeu, promulguées par l'International Football Association Board (IFAB) et publiées par la Fédération Internationale de Football Association (FIFA).

Numérotation des uniformes :

Pendant tous les matchs, les joueurs doivent porter le numéro figurant sur la liste officielle des joueurs, en concordance avec le formulaire d'inscription.

■ ■ 7.0- Renseignement médicaux

7.1 Contrôles de dopage

Des contrôles de dopage seront effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

7.2 Examens médicaux

Les soins et examens médicaux complets pourront être pratiqués au centre médical du village des Jeux de la Francophonie. Des soins médicaux et/ou d'urgence pourront être pratiqués sur les sites des compétitions.